



# Association Cantonale Genevoise de Pétanque

## Règlement du championnat cantonal interclubs 1<sup>ère</sup> ligue Saison 2018 / 2019

---

### 1. Le fair-play

Le fair-play est de rigueur, tant sur le plan de l'amitié que de la compétition.

### 2. Organisation

Compte tenu de la validité d'une licence FSP, il est organisé de décembre à mars un championnat cantonal genevois interclubs 1<sup>ère</sup> ligue.

Il consiste en un groupe unique jusqu'au maximum de 6 équipes. Au deçà de ce nombre d'équipes, 2 groupes A et B sont formés. Dans tous les cas de figure, les équipes s'affrontent en 2 rencontres aller-retour.

Pour la formule du groupe unique, au cas où plusieurs équipes arrivent avec le même nombre de points-rencontre, un tour final est organisé sur une journée à la mi-mars.

Pour la formule en 2 groupes, un tour final est organisé sur une journée à la mi-mars. Il consiste en deux demi-finales qui verront s'opposer le 1<sup>er</sup> d'un groupe contre le second de l'autre groupe ; les 2 vainqueurs feront la finale pour déterminer le champion genevois de 1<sup>ère</sup> ligue. Une petite finale (optionnel) déterminera l'équipe qui finira 3<sup>ème</sup> du championnat interclubs.

### 3. Déroulement des rencontres

Chaque rencontre comprend trois tours :

- 1<sup>er</sup> tour : Les têtes à têtes (6), dame contre dame et libres contre libres, selon l'ordre indiqué sur la feuille de match.
- 2<sup>ème</sup> tour : Les doublettes (3), mixte contre mixte et libres contre libres, selon l'ordre indiqué sur la feuille de match.
- 3<sup>ème</sup> tour : Les triplètes (2), mixte contre mixte et libre contre libre, selon l'ordre indiqué sur la feuille de match.

### 4. Formation des équipes

La feuille de match est composée de 2 documents : composition des équipes et résultats.

La feuille « composition des équipes » peut comporter 9 noms au maximum et est validée par une signature avant le début de la rencontre.

La feuille « résultats » où apparaissent les joueurs est pliée en 2 pour camoufler leur inscription, car le tirage au sort se fait à l'aveugle ; elle est annoncée au début de chaque tour selon le schéma suivant :

- 1<sup>er</sup> tour : 6 têtes à têtes, dont au moins un tête à tête féminin.
- 2<sup>ème</sup> tour : 3 doublettes, dont au moins une doublette mixte.
- 3<sup>ème</sup> tour : 2 triplètes, dont au moins une triplète mixte.

## 5. Attribution des points

Par rencontre, il y a **18 pointaverages possibles** :

- Les têtes à têtes comptent pour un pointaverage (total : 6 pointaverages).
- Les doublettes comptent pour deux pointaverages (total : 6 pointaverages).
- Les triplettes pour trois pointaverages (total ; 6 pointaverages).

Ensuite **4 points-rencontre** sont attribués pour le classement du championnat selon le nombre de pointaverages obtenu :

- Une victoire, par 18 à 0, 17 à 1, 16 à 2, 15 à 3, 14 à 4 et 13 à 5, donne 4 points à l'équipe gagnante et donc 0 point à l'équipe perdante.
- Une victoire, par 12 à 6, 11 à 7 et 10 à 8, donne 3 points à l'équipe gagnante et 1 point à l'équipe perdante.
- Un match nul, 9 à 9, donne 2 points à chacune des équipes.

## 6. Classement

Pour le classement des équipes, il est pris en compte en 1<sup>er</sup> les points-rencontre des équipes comme cela est décrit au point 5, puis en 2<sup>nd</sup> les pointaverages et finalement les scores. S'il subsiste encore une égalité, il sera tenu compte de la confrontation directe.

## 7. Logistique

Votre dévoué assure le bon déroulement du championnat et tient à jour le classement. Les résultats doivent lui être communiqués par le club hôte dans les 3 jours, soit par mail :

**jean-pascal.perler@geneve-petanque.com**

Ou en adressant l'original de la feuille de match (2 documents) à l'adresse suivante :

**Jean-Pascal PERLER, Ch. De-Roches 15, 1208 Genève**

## 8. Participants

Un club peut inscrire plusieurs équipes. C'est après la 2<sup>ème</sup> rencontre qu'un joueur est définitivement qualifié dans son équipe pour participer au championnat en cours, et le cas échéant pour le tour final organisé par l'ACGP.

Dans la formule du groupe unique, si un club présente 2 équipes, et que celui-ci est contraint de renoncer après le tirage des poules à la participation d'une de ses 2 équipes, ce sera l'équipe portant le plus grand numéro qui sera invalidée.

En cas de participation aux rencontres du 1<sup>er</sup> tour LNA et LNB qui commencent respectivement en septembre et octobre, un joueur est définitivement qualifié en ligue supérieure lors de sa deuxième rencontre, et ne peut donc pas, le cas échéant, jouer le championnat de 1<sup>ère</sup> ligue qui commence en décembre.

En cas de transfert, un joueur est qualifié sans restriction dès la validité de sa nouvelle licence, même s'il a participé aux rencontres LNA ou LNB dans son ancien club.

## 9. Tirage au sort

Le responsable du championnat interclubs de 1<sup>ère</sup> ligue organise lors de l'Assemblée Générale Statutaire, en présence des responsables d'équipe, un tirage intégral des rencontres en tenant compte des différentes contraintes spécifiques à chaque club.

Afin de réaliser le tirage dans les meilleures conditions, les inscriptions doivent parvenir au responsable, au plus tard 3 jours avant la date de l'AG précitée.

Dans la formule du groupe unique, et au cas où il y a deux équipes d'un même club participant au même championnat, celles-ci jouent automatiquement l'une contre l'autre lors de la 1<sup>ère</sup> rencontre. Si le championnat est organisé en 2 groupes, et au cas où il y a deux équipes d'un même club participant au même championnat, celles-ci jouent automatiquement dans un groupe différent.

## 10. Programmation des rencontres

Les tours se déroulent en principe toutes les deux semaines, selon le calendrier annexé. Toute modification doit être évitée, mais on peut fort bien s'arranger à Genève de manière amicale. Cependant, la priorité est donnée à l'équipe recevante pour fixer le jour de la rencontre.

Au cas où des équipes seraient encore en course pour le titre lors de leur dernière rencontre, il serait fair-play que les équipes concernées effectuent leurs rencontres au même moment sous réserve de la disponibilité de leurs boulodromes respectifs.

## 11. Lieu des rencontres

Chaque club qui inscrit une équipe doit indiquer le lieu où se dérouleront les rencontres à domicile à l'ACGP qui donne ou non son accord. En principe, les deux équipes doivent s'entendre sur le lieu de rencontre si le club hôte ne dispose pas de l'infrastructure nécessaire.

## 12. Ascension en LNB

L'équipe et les joueurs ayant participé au championnat interclubs de 1<sup>ère</sup> ligue et ayant obtenu le titre peuvent participer aux barrages organisés par la CPP en vue de l'ascension en LNB. En cas de désistement, seule l'équipe ayant terminé 2<sup>ème</sup> peut en principe participer aux barrages.

Au cas où les équipes qui terminent 1<sup>ère</sup> et 2<sup>nde</sup> du championnat interclubs de 1<sup>ère</sup> ligue ne désirent pas accéder à la LNB, l'équipe terminant à la 3<sup>ème</sup> place est soumise aux conditions du règlement CPP dont je mets en exergue des extraits de l'article idoine : *L'inscription des prétendants à l'ascension est du ressort exclusif de l'association cantonale. Seul le premier ou, en cas de retrait de celui-ci, le second est accepté pour les finales de promotion ; des dérogations peuvent être accordées par le CPP, à la demande motivée du club et de l'association cantonale concernée et ce, dans le cas où l'association cantonale n'a aucun représentant en ligue A ou B d'une part ou d'autre part, si l'une ou les deux équipes terminant en tête d'un championnat régional est/sont une/des doublure/s d'équipes évoluant déjà en ligue nationale A ou B.*

Si un club avait inscrit 2 équipes pour le championnat 1<sup>ère</sup> ligue, et qu'une des 2 équipes peut participer aux barrages en vue de l'ascension en LNB, l'ensemble des joueurs du club ayant participé au championnat 1<sup>ère</sup> ligue peuvent y jouer.

**13. Arbitre**

Les deux équipes se mettent d'accord pour choisir une personne neutre comme arbitre en cas de besoin.

**14. Tenue de l'équipe**

La tenue du club est obligatoire pour tous les participants. Elle peut toutefois être remplacée par une tenue uniforme d'un sponsor pour autant qu'elle ait été agréée par l'ACGP.

**15. Verre de l'amitié**

Il est suggéré que le club recevant offre la verrée de l'amitié, voir une petite collation fort appréciée par chacun.

Chaque club recevant doit se sentir libre de la forme adoptée pour cet aspect convivial et hospitalier.

**16. Prix**

Un challenge, propriété de l'ACGP, est remis temporairement à la société qui a remporté le titre du championnat interclubs cantonal.



Jean-Pascal PERLER  
Responsable Interclubs 1<sup>ère</sup> ligue